

RAPPORT DE L'ÉPREUVE ORALE DE GÉOGRAPHIE



L'épreuve orale de géographie de la session 2026 du concours TB a été, cette année encore, satisfaisante. 109 candidates et candidats sont passés à l'oral, avec une moyenne de 10,9, une médiane à 11 et un écart-type de 3,973 conformes aux valeurs des années précédentes. Le jury a eu le plaisir d'écouter des exposés tout à fait satisfaisants dont certains excellents de la part de candidates et de candidats bien préparés, capables de lire des cartes topographiques et d'en utiliser les différents niveaux d'information, d'exploiter les documents mis à leur disposition, ainsi que de les confronter à des connaissances solides sur les dynamiques territoriales, démographiques, environnementales et socio-économiques des territoires ruraux et périurbains français. Le jury a particulièrement apprécié le respect de la durée des exposés, la clarté du propos, la structuration des commentaires et la capacité des candidates et des candidats à mettre en œuvre un raisonnement géographique. Les très bons oraux leur ont valu d'excellentes notes d'autant plus remarquables que les horaires dévolus à la géographie sont limités en TB. Elles sont le résultat d'une solide préparation et d'une prise en compte des évolutions récentes des territoires et de la discipline. Un certain nombre des remarques des années précédentes ont été entendues. De plus, le jury a assisté à bien moins de commentaires qui témoignaient d'une méconnaissance des cartes que les années précédentes. Le jury félicite les candidates et candidats, remercie les préparateurs pour le considérable travail accompli auprès de leurs étudiantes et de leur étudiants et propose, dans le présent rapport, quelques pistes supplémentaires pour améliorer les prestations des futurs préparateurs.

Une épreuve exigeante mais accessible

Quelques rappels et remarques formels pour commencer. L'épreuve de géographie est exigeante compte-tenu de la quantité de notions que les candidates et les candidats doivent apprendre pour l'exploitation des cartes et des documents d'une grande diversité, le tout avec un volume horaire limité durant l'année et un temps de préparation de l'oral de 45 minutes. Cela nécessite des connaissances précises et certains automatismes de lecture des cartes pour traiter les sujets avec efficacité. Ces derniers sont composés d'un dossier documentaire comprenant un intitulé explicite, une carte topographique au 1 / 25 000^e qui sert de base à l'exposé ainsi que deux

documents complémentaires de natures variées (tableaux, cartes, textes, photographies...), dont l'un est obligatoirement tiré du Géoportail. En salle de préparation, les candidates et les candidats disposent de la carte géologique de la France au 1 / 1 000 000^e et de l'Atlas du 21^e siècle (Nathan).

L'épreuve orale se déroule ensuite en deux temps : d'abord l'exposé, qui consiste en un commentaire avant tout fondé sur la carte topographique et sur sa lecture croisée avec les documents du dossier dans la perspective du sujet proposé. Les exposés ne tenant pas suffisamment compte de la carte et des documents, dont la présentation et la localisation sur la carte sont trop souvent inexistantes, sont systématiquement pénalisés. Les 20 minutes dont disposent les candidates et les candidats sont une durée maximale : s'il est évident que les exposés trop courts sont sanctionnés, ceux qui à l'inverse traînent en longueur en se perdant dans des digressions peu probantes ou dans des redondances ennuyeuses en forme de conclusions interminables le sont tout autant. À la suite de leur exposé, les candidats et candidates répondent aux questions d'un jury lors d'un entretien de 10 minutes, qui permet de prolonger ou préciser la réflexion mais aussi d'amender certains défauts du commentaire. Le jury tient à rappeler que ce temps d'échange fait pleinement partie de l'évaluation et que tout n'est pas joué à l'issue de l'exposé : un entretien solide peut tout à fait rattraper une prestation initialement mal engagée. Inversement, certains commentaires a priori de bonne tenue ont été décrédibilisés par des réponses peu pertinentes aux questions du jury, révélant des connaissances trop superficielles parfois associées à une incapacité à se corriger. Un oral réussi est donc composé d'un exposé qui traite du sujet posé de manière efficace et à partir de la carte et des documents et d'un entretien pendant lequel le ou la candidat(e) réussit à montrer ses connaissances et à les utiliser pour prolonger sa réflexion et / ou pour corriger les points faibles de son propos avec l'aide du jury.

Des introductions et des plans qui peuvent gagner en efficacité et en pertinence

- L'introduction

Le jury rappelle que l'introduction est une étape cruciale qui permet de contextualiser et de caractériser le territoire étudié et le sujet posé. Elle comporte également une présentation analytique et synthétique des documents puis une problématique et une annonce du plan mentionnant les différentes parties. L'accroche n'est pas toujours nécessaire, en particulier lorsqu'elle est forcée, plaquée ou bien sans grand rapport avec le sujet étudié que ce soit par une thématique annexe ou par une généralité qui ne fait pas sens avec l'objet d'étude. L'analyse de la localisation et de la situation du territoire étudié ont pour but de recontextualiser l'espace étudié à l'aide du carton de localisation de la carte et de l'atlas. Elle ne peut se limiter à une simple localisation administrative : il s'agit de localiser l'espace étudié par rapport aux grands types de territoires ruraux et périurbains en France ainsi que par rapport à des ensembles connus (notamment les grands ensembles physiques). Il est ainsi souhaitable de mobiliser les ressources disponibles en salle de préparation, et notamment l'atlas, afin d'éviter des erreurs parfois importantes de localisation des cartes étudiées (le Cotentin placé dans le Bassin aquitain par exemple). Si ces ressources sont utiles pour contextualiser les espaces étudiés, elles ne sauraient se substituer à une connaissance fine des territoires, ni à une mobilisation des informations présentes sur la carte et dans les documents.

Un certain nombre de candidates et de candidats ne mentionne pas le sujet et en prend pas la peine d'en définir les termes importants et un plus grand nombre ne fait pas référence aux documents dans l'introduction. Or, le sujet est justement là pour donner l'angle d'étude de la carte. L'absence de prise en compte du sujet se solde donc souvent par un exposé standard sur la région représentée par la carte qui ne satisfait aux exigences de l'épreuve. La maîtrise rigoureuse de la définition d'un certain nombre de notions classiques et attendues (terroir, périurbanisation, ruralité, paysage, filière, système intensif / extensif, huerta...) est absolument nécessaire pour pouvoir problématiser le sujet. Les problématiques proposées doivent ainsi partir de l'analyse du sujet, ainsi que de la localisation et de l'organisation précises de l'espace étudié. Elles ne peuvent être ni une simple reformulation du sujet posé, ni une succession de questions correspondant à chacune des parties du plan. En résumé, il est donc impératif d'éviter les introductions « standardisées » reprenant les mêmes types d'informations quels que soient l'espace étudié et le sujet posé. Pour finir, l'annonce du plan est indispensable au bon suivi par le jury de l'exposé du candidat. Un faible nombre de candidates et de candidats n'ont pas énoncé leur plan ou n'ont cité que la première partie.

Ces différents éléments constitutifs d'une introduction doivent être présentés de façon synthétique : le jury se félicite de ne pas avoir retrouvé cette année les introductions-fleuves inadaptées et inopérantes des années antérieures.

- Le plan

En ce qui concerne les plans, le jury rappelle qu'il n'existe pas de plan-type pouvant s'appliquer à tout espace et à tout sujet. Trop de candidates et de candidats proposent ainsi des premières parties sur le contexte historique ou présentant le « territoire » comme un cadre décrit à partir d'une collection d'éléments épars. De même, encore trop de troisièmes parties sont prescriptives à partir d'enjeux ou de conflits non justifiés par rapport au sujet posé. Enfin, le jury a observé un retour relatif des plans fondés sur une logique temporelle. Pour rappel, les sujets portant sur les dynamiques spatiales n'appellent pas un plan « historique » (Avant/ Mutations/ Après).

- La conclusion

Il n'est pas pertinent d'ouvrir, en conclusion, sur une autre carte (a fortiori quand elle n'est pas vraiment comparable), sur la proposition d'un autre document ou de proposer des comparaisons parfois hasardeuses avec d'autres territoires. Le jury préfère un simple bilan à une ouverture maladroite.

La mise en œuvre du commentaire : la mobilisation de la carte et des documents et la mobilisation d'un vocabulaire précis et juste

Concernant la qualité des oraux, le jury est largement satisfait de la grande majorité des prestations orales. Le jury regrette cependant des problèmes d'expression et de maîtrise de la langue, ainsi que, parfois, l'utilisation d'un registre familier. Le jury invite les candidates et les candidats à lire rigoureusement le titre de la carte, de même que le libellé du sujet afin d'éviter des maladroresses dans l'énoncé des noms de lieux ainsi que des confusions pouvant entraîner des contresens (« territoire » au lieu de « terroir », « dynamismes » au lieu de « dynamiques »).

Le jury rappelle que l'épreuve implique un commentaire de documents, avec une place centrale de la carte (topographique), et non la récitation d'un cours plus ou moins adapté à l'espace et au sujet posé aux candidates et aux candidats. Ainsi, une petite minorité n'utilise pas les documents et semble s'étonner que le jury demande, à plusieurs reprises, de regarder les documents, avant de formuler une réponse aux questions posées lors de l'entretien.

De même, pendant leur exposé les candidates et les candidats doivent faire explicitement référence à des éléments précis de la carte et des documents et les localiser à partir des toponymes, des points cardinaux (nord, sud, est, ouest) voire des altitudes. L'utilisation d'expressions comme « en bas à droite » est à bannir.

Il est nécessaire de rappeler que l'épreuve de géographie s'appuie sur une connaissance précise des notions et sur un emploi efficient d'un vocabulaire adapté. L'énoncé de certaines de ces notions est encore beaucoup trop approximatif avec « carte topologique » au lieu de topographique, des confusions entre territoire et terroir, entre côte et littoral, entre irrigation et drainage, entre parc naturel régional et parc national. En outre, les candidates et les candidats doivent éviter les maladroresses et autres néologismes lors de leur passage, par exemple « l'après-pays » au lieu de « l'arrière-pays ».

De façon générale, le jury voit subsister certains défauts ou lacunes, évoqués dans les rapports des années précédentes, en ce qui concerne la mobilisation du vocabulaire attendu :

- la caractérisation des formes élémentaires de relief,
- la distinction entre communes rurales et communes urbaines et, par là même, entre espace rural et espace urbain,
- la distinction entre urbanisation et périurbanisation,
- la subsistance de confusions fréquentes entre : fleuves et rivières, plaine et plateau, végétation et essence, maquis et garrigue, drainage et irrigation, périurbanisation et mitage, moulin et mine, risque et aléa, hameau et fermes isolées, habitat groupé et dispersé.

L'ensemble de ces notions relève du vocabulaire de base de la géographie et du commentaire de cartes, le jury estime que les candidates et les candidats les maîtrisent et utilisent des termes précis et justes.

Enfin, le jury tient à mettre en garde les candidates et les candidats sur l'utilisation de la toponymie des cartes IGN. Certains candidates et candidats ont eu tendance, à de nombreuses reprises, à surinterpréter les toponymes. Si ces derniers peuvent en effet dans certains cas s'avérer utiles, en complément d'une analyse rigoureuse de la carte ils peuvent aussi donner lieu à des contresens. Dans le même ordre d'idée, les abréviations usuelles de l'IGN sont censées être maîtrisées afin d'éviter des erreurs voire des analyses parfois fantaisistes (« Ec. » qui devient « écurie » au lieu d'« école » par exemples).

Des exemples de connaissances à consolider et de thématiques à approfondir

Comme indiqué plus haut, le jury regrette une trop fréquente absence de maîtrise de la description des formes élémentaires de relief, aussi bien terrestres que littorales. En particulier, la définition des montagnes, l'approche par les étagements et la compréhension de l'intérêt de cette dernière a trop souvent été mal conduite, faute de compréhension de la diversité des situations montagnardes. Cette diversité impose que les altitudes ne soient pas l'unique critère de définition et d'analyse.

Si le jury a apprécié, chez plusieurs candidates et candidats, de bonnes connaissances sur les forêts, celles-ci font cependant parfois l'objet de fortes lacunes : le vocabulaire forestier (laies, taillis, futaie...) est très souvent méconnu, de même que le figuré de « landes ligneuses », qui n'est pas toujours utilisé à bon escient. La progression de la forêt est fréquemment mal interprétée, en particulier dans les cas d'enfrichement et de remontée en altitude des limites bioclimatiques ; le sens du terme « forêt ouverte » est fréquemment inconnu, et son figuré confondu avec celui des vergers.

Un certain nombre de candidates et de candidats éprouvent encore des difficultés à analyser les principaux modèles de paysages agricoles et ne parviennent pas à proposer des lectures et analyses nuancées : la compréhension d'un paysage agricole n'implique pas une grille de lecture binaire. De la même manière qu'il y a tout un ensemble de figures paysagères entre les bocages et les openfields, il y a tout un gradient entre intensif et extensif. Et rappelons que, sur une même carte, il peut y avoir plusieurs types de paysages productifs et donc de pratiques agricoles. Une lecture attentive de la carte, avec un certain recul, peut aider à identifier plus aisément des grands ensembles, des nuances, des gradients voire même des oppositions franches qui ne sont pas toujours vues. En outre, les principales politiques agricoles (notamment la PAC) et leurs effets sur les espaces agricoles ne sont que trop rarement abordées.

Quand cela est nécessaire au commentaire, le jury attend des candidates et des candidats une connaissance des grands traits de climats : la description d'un climat, de manière sommaire (températures et précipitations par saison, éventuellement vents) ainsi que la répartition des principaux climats français doivent être maîtrisées.

Les acteurs sont rarement identifiés de façon précise : dans le meilleur des cas, ils sont cités quand un des documents les évoque mais ils sont trop peu souvent pris en compte dans l'analyse, sauf en cas de conflit (avéré ou plaqué par la candidate ou le candidat)

Enfin, les candidates et les candidats ne doivent pas négliger les fonctions industrielles des espaces ruraux. Celles-ci ont en effet d'importants effets qui doivent pouvoir être analysés, en particulier si le sujet et les documents d'accompagnement évoquent cette dimension.

En conclusion

Le jury a non seulement apprécié la pertinence des exposés mais aussi l'attitude tout à fait adaptée des candidates et des candidats mettant en œuvre une réflexion géographique pertinente à partir de la maîtrise des territoires ruraux et périurbains français. Cette épreuve a donc permis à un grand nombre d'entre eux d'obtenir de bonnes, voire de très bonnes notes, leur faisant gagner de précieux points pour l'admission dans les écoles de la banque Agro-Véto.